



## Le protocole sanitaire et vaccination – Septembre 2021



Au cours de la précédente année scolaire, l'application du protocole a permis de suivre un enseignement en présentiel pour la quasi-totalité des élèves. Pour cette rentrée, le ministère de l'Education Nationale entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présentiel pour la réussite et le bien-être des élèves tout en limitant la circulation du virus. Nous appliquons donc les mesures proposées : actuellement le niveau retenu est le niveau 2 ; ce niveau du cadre sanitaire pourra être révisé. Vous trouverez en annexes le rappel de ces mesures.

Ce même protocole prévoit que **les élèves « contact à risque » ne justifiant pas d'une vaccination complète devront poursuivre pendant 7 jours leurs apprentissages à distance. Les élèves « contact à risque » justifiant d'une vaccination complète poursuivront les cours en présentiel.** *Précision : si l'enfant vit sous le même toit que la personne positive au covid-19 il devra rester isoler pendant 17 jours.*

**D'autre part la participation à certaines visites, sorties extra-scolaires, durant l'année, pourra être soumise à la présentation du PASS SANITAIRE.**

La vaccination des adolescents contre la Covid-19 est aujourd'hui fortement recommandée par les autorités sanitaires dès 12 ans révolus. Elle n'est pas obligatoire. Elle est gratuite. Elle est proposée par le ministère et de ce fait le collège doit recenser les familles intéressées afin de faire le lien avec l'ARS et le centre de vaccination de Grand Champ, en organisant deux journées balisées **le 23 septembre (1<sup>ère</sup> injection) et le 14 octobre (2<sup>ème</sup> injection).** 

 **A fin d'organiser cette phase de vaccination, nous vous remercions de bien vouloir répondre au formulaire qui se trouve sur la page d'accueil EcoleDirecte (réponses obligatoires).**

**Attention pour chaque question : bien lire le commentaire et envoyer les documents demandés à Mme BRIGAND.**

Vous trouverez en annexe :

- Annexe 1 : Le flyer « rentrée scolaire 2021 » : Ce qui est prévu pour protéger les élèves et les adultes et assurer l'éducation de tous ;
- Annexe 2 : Covid-19 – Année scolaire 2021-2022 « Synthèse des mesures sanitaires » ;
- Annexe 3 : « Fiche pratique sur la vaccination des adolescents âgés de 12 à 17 ans » ;
- Annexe 4 : « Vaccination contre la Covid-19 en milieu scolaire - Documents nécessaires à la vaccination des élèves » ;
- Annexe 5 : « Questionnaire vaccination contre la Covid-19 » : document à remplir si vous le souhaitez faire vacciner votre enfant.

### Le port du masque

Il est obligatoire dans les espaces clos (l'ensemble des bâtiments du collèges). Pour les espaces extérieurs, nous sommes soumis à l'arrêté préfectoral du Morbihan ; ainsi il n'est pas obligatoire actuellement en extérieur pour le collège Saint Louis (Saint Jean Brévelay étant une commune de moins de 5000 habitants).

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Fabrice BOISUMEAU  
Chef d'Etablissement

